

Loutre d'Europe, la reconquête des rivières

Trente années au cours desquelles l'image et la répartition de la loutre en Bretagne ont changé de visage.

par Franck Simonnet

La loutre d'Europe, espèce quasi mythique pour tous les amoureux des rivières bretonnes, compte parmi les espèces dont la sauvegarde est directement liée à la loi relative à la protection de la Nature du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Elle figure en effet sur la liste des espèces de mammifères protégées sur le territoire français fixée par l'arrêté du 7 avril 1981, arrêté qui fut l'une des premières traductions concrètes de cette loi historique. La fin des années 1970, c'est également l'époque à laquelle quelques naturalistes com-

mencent à s'intéresser à l'espèce en France. Trente ans d'action, un bilan s'impose : qu'est-ce que la loi de 1976 a permis pour la loutre et comment ses populations ont-elles évolué en Bretagne ?

Un renversement de tendance.

Rappelons tout d'abord que la loutre, autrefois répartie sur toute l'Eurasie, a connu au XX^e siècle une régression considérable en Europe et en France. Enclenché par la chasse et surtout le piégeage intensif de la première moitié du siècle, ce déclin fut accentué

par la dégradation de ses habitats après la seconde guerre mondiale : destruction de zones humides, modifications des cours d'eau, pollutions... autant d'atteintes à la capacité d'accueil du milieu et de causes d'appauvrissement en ressources alimentaires (poissons et batraciens). La Bretagne n'a pas fait exception à cette règle et il était devenu rare de croiser la piste d'une loutre au moment de l'interdiction de la chasser et de la piéger en 1972, premier acte de sa préservation. La décennie 70 est également, en Bretagne, la décennie des marées noires - dont la plus dramatique fut celle provoquée par l'échouage de l'*Amoco Cadiz* en 1978 - qui ont probablement donné le coup de grâce à la plupart des loutres encore présentes sur le littoral breton.

Dans les années 1980, lorsque les naturalistes du Groupe Loutre Breton de la SFPEM (Société Française d'Étude et de Protection des Mammifères) qui deviendra en 1988 le Groupe Mammalogique Breton s'attachent à rechercher la loutre sur un maximum de rivières, ils trouvent des indices plus ou moins diffus sur une surface encore assez étendue (60 % des quadrans prospectés entre 1981 et 1988). Mais c'est principalement dans le sud-ouest des Côtes-d'Armor (sur les sources du Blavet, de l'Aulne, de l'Hyères et du Léguer) et, dans une moindre mesure, dans les marais littoraux du sud-est que de véritables populations se maintiennent. Ailleurs, les données sont très clairsemées et ne sont que le fait de populations relictuelles ou d'individus erratiques. L'inventaire mené de 1986 à 1989 va permettre d'établir une première carte de répartition de l'espèce

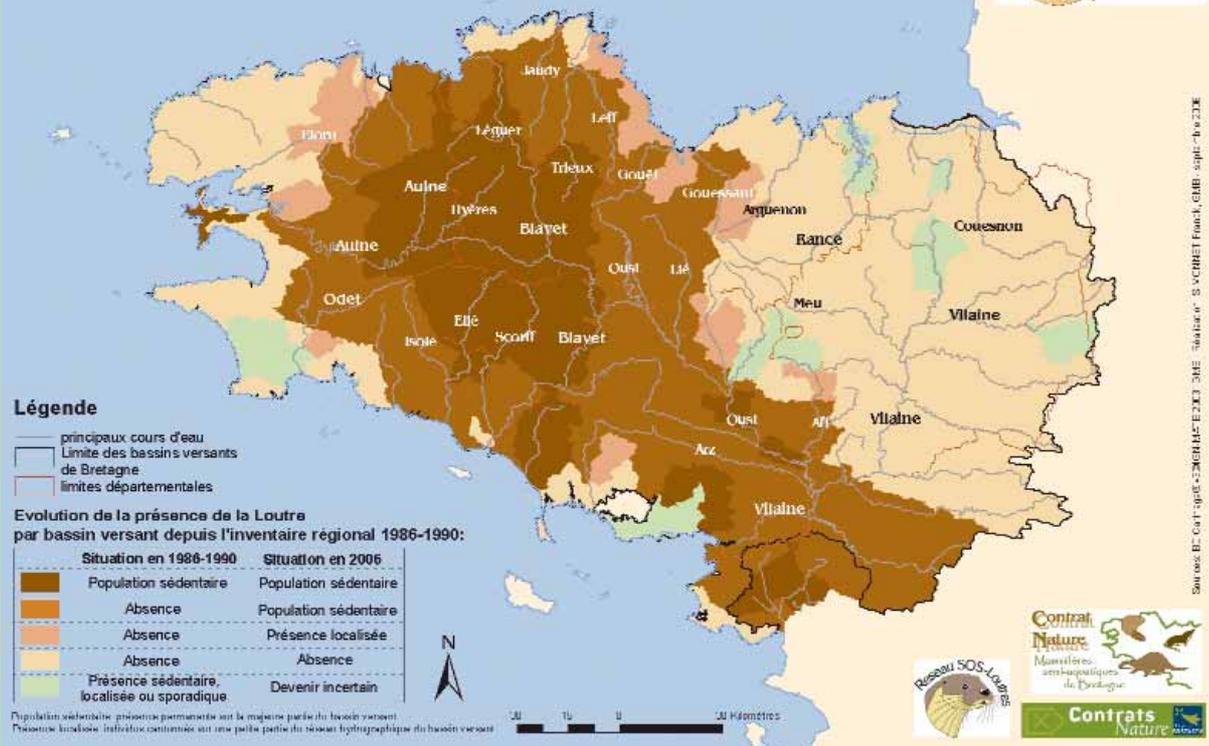
L'état des milieux naturels ne lui permet pas d'atteindre des densités fortes



Xavier Grémillet - GMB

Les jeunes individus, très mobiles et moteurs de la recolonisation, peuvent explorer de vastes étendues avant de se sédentariser

Evolution de la répartition de la Loutre d'Europe sur les bassins versants de Bretagne de 1990 à 2006



sur les bassins versants bretons. Elle met en évidence l'existence d'un noyau principal de populations établi sur le Blavet, l'Ellé, le Haut Aulne, le Léguer, le Douron et les sources du Trieux, et d'un noyau secondaire allant des cours d'eau tributaires du golfe du Morbihan aux marais de Brière en passant par la basse Vilaine et l'aval de son principal affluent, l'Oust. Elle montre également le maintien de quelques petites populations plus ou moins isolées de ces deux noyaux dans le Pays Bigouden, la presqu'île de Crozon et l'archipel de Molène et la présence de quelques individus erratiques ou isolés dans le nord de l'Ille-et-Vilaine. Dès les années 1980, des naturalistes et des pêcheurs commencent à observer des indices de présence de la loutre sur des cours d'eau dont elle avait disparu (Douron, Blavet moyen par exemple). Ainsi, le niveau le plus bas des populations de loutre d'Europe en Bretagne a probablement été atteint dans les années 1970 et l'espèce avait vraisemblablement déjà amorcé un mouvement de recolonisation à l'époque où cette carte a été établie. Par la suite, ce phénomène va se confirmer et s'amplifier. La loutre reconquiert ses territoires en passant des sources d'un cours d'eau à celles du bassin versant voisin. Elle va ainsi, au cours de la décennie 90, recoloniser le Scorff, l'Isole, l'Aulne, la Penzé, les rivières de Morlaix, le Jaudy, le Leff, le Gouët, le Lié, l'Oust et l'Ével. Plus récemment, cette recolonisation s'est poursuivie sur l'Aulne maritime permettant la jonction avec le noyau de Crozon, l'Élor, l'Odet, l'Aven, l'Aff et l'Urne. Aujourd'hui, elle est même partie à l'assaut du Pays du Léon à l'ouest et des bassins du Gouessant et de l'Arguenon à l'est, ainsi que du littoral des Côtes-d'Armor. Notons également que cette recolonisation s'est accompagnée du retour de l'espèce dans plusieurs villes et ports de Bretagne. En effet, si elle y trouve gîtes et ressources alimentaires, le milieu urbain peut tout à fait abriter la loutre, comme cela est observé dans d'autres pays d'Europe (Irlande, Grèce...)

Depuis 30 ans - époque à laquelle les populations étaient au plus bas - la loutre a donc recolonisé de nombreuses rivières bretonnes à partir des deux noyaux principaux de populations. Pendant ce temps, si certains noyaux isolés se sont maintenus (Crozon, Molène), le devenir des autres (Pays Bigouden et Nord Ille-et-Vilaine) reste incertain. Ceux-ci ont pu disparaître, mais le maintien de quelques individus passés inaperçus car ayant cessé leur activité de marquage en raison de leur isolement n'est pas à exclure... Ainsi, la loutre est aujourd'hui présente sur 53 % des bassins versants contre seulement 29 % lors de l'inventaire 1986-1990. Aujourd'hui, des quatre départements bretons, seul l'Ille-et-Vilaine reste largement inoccupé, l'espèce n'y étant présente qu'à la marge.

Une recolonisation lente et de faibles densités

L'ampleur géographique de la recolonisation ne doit pas laisser croire à une restauration des populations de loutre d'Europe dans leur état original: outre

la lenteur du phénomène et les caractéristiques biologiques de l'espèce, l'état des milieux naturels ne lui permet pas d'atteindre des densités fortes. La structure linéaire de l'habitat de la loutre implique en effet une recolonisation tout aussi linéaire, donc vulnérable aux obstacles importants (ouvrage routier mortel, pollution grave...) et au rythme nécessairement lent. De plus, sa faible fécondité et la forte mortalité juvénile ne lui permettent pas d'avoir une dynamique démographique forte, tandis que la grande taille de son domaine vital (5 à 20 km de rivière et parfois beaucoup plus) lui interdit d'atteindre des densités élevées.

Par ailleurs, du fait de l'ampleur des dégradations que ses habitats ont subies au siècle dernier, l'espèce ne pourra jamais retrouver ses effectifs d'origine : les capacités d'accueil des milieux sont considérablement moins bonnes et les ressources alimentaires se sont raréfiées. C'est notamment le cas des batraciens, proies essentielles pour la loutre, dont les populations se sont effondrées suite à la réduction des surfaces en zones humides et à l'usage généralisé des pesticides, pratique ayant engendré une raréfaction de leur nourriture principale, les insectes.

Trente ans de préservation

Le retour de la loutre d'Europe sur les



Les collisions routières constituent la principale cause de mortalité due à l'homme.

rivrières dont elle avait été exterminée est avant tout dû à la protection de l'espèce, à l'interdiction de la détruire. Il s'agit du premier acquis - et non des moindres - de la loi de 1976. Mais celle-ci a également donné aux protecteurs de l'espèce les moyens d'accompagner son retour et surtout d'assurer sa pérennité. Le statut d'espèce patrimoniale dont elle a hérité en tant qu'espèce protégée a permis d'opérer une large sensibilisation des usagers et acteurs des milieux aquatiques (pêcheurs, techniciens de rivière, kayakistes, propriétaires riverains, etc.). Cette sensibilisation a ensuite été le levier indispensable à la mise en place d'actions concrètes de préservation. Au premier rang de ces actions

menées par le GMB, on trouve la prise en compte de l'espèce lors des travaux d'entretien et de restauration de rivières. Il s'agit de s'assurer que les pratiques soient compatibles avec l'écologie de l'espèce : conservation de gîtes potentiels (souches, arbres à lacis de racines important, buissons...) et préservation des ressources alimentaires. En 30 ans, la réflexion et les pratiques ont beaucoup évolué. L'idée d'une approche plus respectueuse de la rivière et de ses différentes fonctions qui s'amorçait alors est devenue la règle en Bretagne. Dans notre région, les travaux sont aujourd'hui bien souvent pratiqués de façon suffisamment sélective pour assurer les capacités d'accueil de la loutre. La prise en compte de l'espèce dans la gestion des milieux naturels est également rendue possible par la mise en place du réseau Natura 2000. Il s'agit là d'un excellent moyen d'assurer la pérennité de son retour et de favoriser la poursuite de la recolonisation (notamment par la restauration des zones humides et des habitats à batraciens), mais à la seule condition que les pouvoirs publics veuillent bien y allouer les moyens nécessaires... Une autre mesure découlant de la sensibilisation est la création d'un réseau de « Havres de Paix » pour la loutre établi grâce à des conventions signées entre un propriétaire privé ou public et le GMB. Leur but est de promouvoir des pratiques respectueuses de la

La loutre ne pourra jamais retrouver ses effectifs d'origine



les empreintes caractéristiques de la Loutre peuvent constituer un indice précieux dans les zones où les densités de population sont faibles et où les individus marquent peu.

rivière et d'assurer à la loutre des lieux de tranquillité indispensables pour la reproduction et l'élevage des jeunes. Les trente dernières années ont vu une nouvelle menace se dessiner pour la loutre : avec le développement du réseau routier et du trafic, les collisions routières sont devenues la principale source de mortalité due à l'Homme en Europe de l'ouest. En Bretagne, le « Réseau Loutre », réseau d'observateurs du GMB, a recensé près d'une centaine de cas depuis 1980, dont 40 depuis 2000. Touchant particulièrement les jeunes individus très mobiles en recherche de territoires (les moteurs de la recolonisation), ce phénomène peut freiner, voire dans certains cas empêcher la reconquête en cours. Aussi, pour essayer de diminuer le risque de collision, le GMB incite à la mise en place de passages à loutre sous les ponts. Le principe est d'aménager un passage à pied sec sous l'ouvrage. La loutre rechignant à passer certains ponts à la nage en raison de la force du courant ou du faible tirant d'air (phénomène amplifié lors des crues), elle peut ainsi les franchir par voie terrestre sans avoir à traverser les routes. Enfin, au chapitre des acquis de la loi de 1976, n'oublions pas la protection des habitats des espèces protégées qui permet de condamner les auteurs de destructions de zones humides ou de dégradations de cours d'eau susceptibles de remettre en cause la présence de l'espèce.

Retour de la loutre : amélioration de la qualité de l'eau ?

La situation de la loutre en Bretagne a donc bien changé en 30 ans : n'étant plus détruite intentionnellement, elle est revenue sur de nombreuses rivières, accompagnée par ses protecteurs. Mais alors, cela veut-il dire que nos rivières sont redevenues propres ? Force est de constater que, si quelques améliorations ont eu lieu, on reste loin du compte, et que les rivières où la loutre est revenue ne sont pas toutes saines. Non, c'est plutôt notre compréhension de l'espèce qui a évolué : elle fait preuve de capacités d'adap-



Les passages à loutre, en assurant un cheminement « terrestre » sous les ponts, permettent de diminuer le risque de collision routière.

tation bien meilleures qu'on ne l'a cru. Tant qu'une rivière lui assure le gîte et le couvert, peu importe qu'elle soit polluée ou non, la loutre peut s'y installer... peut-être à ses dépens à long terme dans certains cas... mais sa présence ne peut plus être considérée comme un indicateur de la qualité de l'eau (notons que la pollution peut être de nature très variable et avoir des effets divers sur le prédateur comme la loutre).

Cela ne signifie pas pour autant que la loutre n'a pas besoin d'une eau et d'un environnement de bonne qualité et que les efforts pour diminuer la

pollution peuvent cesser : l'espèce a évidemment besoin d'un environnement sain et la présence d'une nourriture de qualité est conditionnée par celle de l'eau. Enfin, malgré ces bonnes nouvelles à l'échelle de la région, n'oublions pas que la recolonisation ne concerne encore qu'une part négligeable de son ancienne aire de répartition.

Si vous souhaitez signer un Havre de Paix, contactez Catherine Caroff au GMB : 02-98-24-14-00

Groupe Mammalogique Breton
Maison de la Rivière, 29450 Sizun.
www.gmb.asso.fr

Remerciements

Le Groupe Mammalogique Breton (GMB) tient à remercier tous les membres du « Réseau Loutre », réseau d'observateurs coordonné par le GMB ayant participé au suivi de la répartition de la Loutre depuis 1986. Ce réseau regroupe les bénévoles de l'association, des informateurs individuels et des structures partenaires, parmi lesquelles le Centre Régional d'Initiation à la Rivière, l'Association Vallée du Léguer, l'Association CŒUR (Comité Opérationnel des Élus et Usagers de la Rance), la Maison de la Rance, la Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, la Fédération de Pêche des Côtes-d'Armor et du Finistère, l'Office National des Forêts, le Conseil Supérieur de la Pêche, le Forum Centre Bretagne Environnement, le Collectif pour l'Inventaire des Milieux et des EcoSystèmes de Loire-Atlantique (CIMES), Bretagne Vivante-SEPNB, des syndicats de bassin versant, des associations de pêcheurs, etc.

Nos remerciements vont également au Conseil régional de Bretagne et aux conseils généraux du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine qui, grâce au dispositif régional des Contrats-Nature, nous apportent le soutien financier indispensable à ce suivi et aux actions de préservation de la loutre.